

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL20241128_092/756
	Du 28 NOVEMBRE 2024 à 18 heures30
<u>NOMBRE :</u> De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 21 De Votants : 26 Absents ayant donné procuration : 5 Absents excusés sans procuration : 1 Absents non excusés sans procuration: 0 <u>Objet :</u> Budget Principal 2024 – Décision Modificative n°1	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à dix-huit trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc ; MAZAY Isabelle ; ANDRE Christian ; SERVILE Marc ; GIOVANNELLI Odile ; GUERRE Cyril ; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme ; GHELFI Agnès ; MIARD Pascal ; ESCUDIER Sophie ; BERLINE Marion ; GIMENO Sophie ; LEDIEU Bertrand ; LINGERAT Sophie ; GIRON Antoine ; BROSETTE Alice ; CODOU Loïc ; ROCCO Catherine ; AUGIER Marc ; DESPROGES Marcel Etaient absents excusés avec procuration : Mme DUSSAUT Florence qui avait donné procuration à Mme ESCUDIER Sophie ; M. ETIENNE Patrick qui avait donné procuration à M. CODOU Loïc ; Mme MARTIN Laurence qui avait donné procuration à M. AUGIER Marc ; M. BARAGNON Guillaume qui avait donné procuration à M. ANDRE Christian, Mme DENAT Sophie qui avait donné procuration à M. GIRON Antoine Etaient absents excusés sans procuration : Mme CRES Elisabeth Etaient absents non excusés sans procuration :

Madame Odile GIOVANNELLI, Rapporteur,

Présente aux membres de l'assemblée délibérante le besoin de procéder à quelques modifications pour adapter les inscriptions budgétaires à la réalité des besoins.

Elle propose de valider la décision modificative ci-dessous afin de rééquilibrer le Budget Principal de la Ville.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 19 novembre 2024,

Le Conseil Municipal,
après en avoir débattu et délibéré, décide à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

D'APPROUVER sa proposition

DE MODIFIER les inscriptions budgétaires selon le tableau ci-dessous :



SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution en crédit	Augmentation en crédit	Diminution en crédit	Augmentation en crédit
011 – charges à caractère générale				
60633 -Fournitures de voirie	3 000 €			
66 – charges financières				
66111 - Intérêts réglé à l'échéance		3 000 €		

TOTAL FONCTIONNEMENT	3 000 €	3 000 €			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES		RECETTES	
DEPENSES D'ORDRE	Diminution en crédit	Augmentation en crédit	Diminution en crédit	Augmentation en crédit	
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections					
6811- Dotations aux amortissements		25 000 €			
O23 - virement de la section de fonctionnement	25 000 €				
TOTAL FONCTIONNEMENT	25 000 €	25 000 €			
SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES		RECETTES	
RECETTES D'ORDRE	Diminution en crédit	Augmentation en crédit	Diminution en crédit	Augmentation en crédit	
040 - opérations d'ordre de transfert entre sections charges à caractère générale					
28 - Dotations aux amortissements					25 000 €
O21 - virement de la section de fonctionnement				25 000 €	
TOTAL INVESTISSEMENT				25 000 €	25 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES		RECETTES	
DEPENSES PATRIMONIALES	Diminution en crédit	Augmentation en crédit	Diminution en crédit	Augmentation en crédit	
041 - opérations patrimoniales					
204 - Subventions d'équipement versées		27 000 €			
21- Immobilisations corporelles		229 917 €			
23 - Immobilisations en cours		136 320 €			
TOTAL DEPENSES		393 237 €			
RECETTES PATRIMONIALES		DEPENSES		RECETTES	
041 - opérations patrimoniales	Diminution en crédit	Augmentation en crédit	Diminution en crédit	Augmentation en crédit	
2031- frais d'études					217 739 €
2033- Frais d'insertion					2 498 €
238 - Avances versées sur commandes d'immos					173 000 €
TOTAL RECETTES					393 237 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
A Caveirac, le 2 décembre 2024

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN

La Secrétaire de séance
Sophie LINGERAT



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>